

21

Jêbir رضي الله عنه a dit : J'ai entendu le Prophète ﷺ dire : « Il y a au cours de la nuit une heure spéciale. S'il arrive qu'un Musulman y demande à Allah exalté une bonne chose concernant ce monde ou l'autre. Allah la lui donne aussitôt, et ce toutes les nuits ». Rapporté par Mouslim

22

Selon Aboû Hourayra رضي الله عنه le Prophète ﷺ a dit : « Toute ma communauté entre au Paradis sauf celui qui s'y refuse ». On dit : « Et qui s'y refuse ô Messager de Dieu ? ». Il dit : « Celui qui m'a obéi entre au Paradis et celui qui m'a désobéi s'y est refusé ». Rapporté par Al Boukhârî

23

Selon Ibn Mas'ouûd رضي الله عنه, le Messenger de Dieu ﷺ a dit : « Voulez-vous que je vous dise qui est interdit au feu? Toute personne à l'abord facile, humble, douce et peu exigeante ». Rapporté par Attirmidhî

24

Mou'êdh Ibn jabal رضي الله عنه a dit : j'ai entendu le Messenger de Dieu ﷺ dire : « Dieu le Très-Haut a dit: Mon amour est acquis de droit à ceux qui s'aiment en Moi, qui se réunissent en Moi, se séparent en Moi et se font des cadeaux en Moi ». Rapporté par Mêlik

25

Le Prophète ﷺ a dit : « Vous êtes tous des bergers et vous êtes responsables de l'objet de votre garde. Le chef de l'Etat est berger et responsable de ses administrés. L'homme est berger dans sa famille et responsable de l'objet de sa garde. La femme est bergère dans la maison de son mari et responsable de l'objet de sa garde. Le serviteur est berger dans les biens de son maître et responsable de l'objet de sa garde. Vous êtes tous bergers et vous êtes responsables de l'objet de votre garde ». Unanimement reconnu authentique

26

Selon 'Abdullâh Ibn 'Amr Ibn Al 'Âs رضي الله عنه le Messenger de Dieu ﷺ a dit : « Les gens équitables seront auprès de Dieu sur des chaires de lumière: ce sont ceux qui se montrent justes dans leur jugement, justes avec les leurs et justes avec leurs administrés ». Rapporté par Mouslim

27

Selon Anas رضي الله عنه le Prophète ﷺ a dit: « Les invocations entre l'appel à la prière (adhên) et l'appel à l'accomplissement de la prière (iqâmah) sont toutes exaucées ». Rapporté par Aboû Dêwoûd et Attirmidhî

28

Selon Aboû Houraira رضي الله عنه le Prophète ﷺ a dit : « Celui qui fait ses ablutions chez lui, puis se dirige vers l'une des maisons d'Allah (les mosquées) pour y faire l'une des prières obligatoires, se verra pardonner une faute pour chaque pas et se verra élever d'un degré pour le pas suivant ». Rapporté par Mouslim

29

Selon Aboû Hourayra رضي الله عنه le Messenger de Dieu ﷺ a dit : « Comme signe de bonne appartenance de quelqu'un à l'Islam c'est son abstention de tout ce qui ne le regarde pas ». Rapporté par Tirmidhî

30

Selon Anas رضي الله عنه le Messenger de Dieu ﷺ a dit : « Celui qui aimerait bien qu'on élargisse sa subsistance et qu'on retarde l'échéance de sa mort, qu'il se montre bon avec ses proches ! » Unanimement reconnu authentique